Check-list - Nationalité belge

Déclaration de nationalité - première vérification des conditions

À retenir
Les conditions varient selon la voie de déclaration. Le droit d'enregistrement est indexé : toujours vérifier le montant en vigueur avant le paiement.

1. Séjour et résidence

■ **Titres de séjour**	Historique des cartes et documents de séjour.
■ **Résidence principale**	Documents permettant de vérifier la période de résidence légale requise.
■ **Séjour au moment du dépôt**	Vérifier le type de séjour exigé pour la voie choisie.

2. Identité et état civil

■ **Acte de naissance**	Copie récente si nécessaire, légalisation/apostille et traduction selon le cas.
■ **Mariage / enfants**	Actes et preuves pertinentes pour la catégorie invoquée.
■ **Concordance des données**	Noms, prénoms, dates, lieux de naissance et nationalités dans les registres et actes.

3. Conditions selon la voie

■ **Langue**	Preuve selon les modalités admises.
■ **Intégration sociale**	Diplôme, formation, parcours d'intégration, activité professionnelle, selon la voie.
■ **Participation économique**	Jours de travail ou cotisations d'indépendant selon la catégorie.
■ **Participation à la communauté**	Pertinente notamment pour certaines voies fondées sur 10 ans de séjour.

4. Dépôt communal

■ **Droit d'enregistrement**	Vérifier le montant indexé au moment du dépôt.
■ **Dossier communal**	Préparer les originaux/copies exigés par la commune.
■ **Récépissé et suivi**	Conserver la preuve du dépôt complet et suivre les éventuelles demandes de pièces.

Conseil pratique : numérotez les pièces et classez-les dans l'ordre chronologique ou selon les rubriques de la demande. Conservez toujours une copie complète du dossier transmis.